

**SEFICO**  
Société Filippi confiserie  
ZI de Tragone BP10  
20620 Biguglia  
SAS au capital de 502 000 euros RCS B326203783

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Toute commande ou vente est soumise aux conditions générales ci-après que l'acheteur déclare accepter expressément et sans réserve. Notre société se réserve le droit de refuser d'exécuter la commande si le client ne présente pas toutes les garanties nécessaires à l'exécution de la vente. Toute dérogation ou clause contraire ne sera valable que si elle a été acceptée par écrit par notre société.

**PRIX :**

Les prix de nos marchandises sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison. Ils s'entendent nets et hors taxes. Ils sont fixés en fonction des conditions économiques actuelles et nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment en cas de fluctuation de ces conditions, moyennant le respect d'un préavis de 60 jours.

**LIVRAISON :**

Nos expéditions sont franco de port à partir de 300 Euros Base Tarif Net. Le délai de livraison est de 2 jours, le non-respect de celui-ci ne peut en aucun cas donner lieu à des pénalités ou dommages et intérêts. Quelque soit le mode de transport adopté, le destinataire devra prendre toutes mesures conservatoires prévues par la loi, sous peine d'engager sa responsabilité et de perdre toute possibilité de recours contre la société. Le bon de livraison doit être émargé, daté et remis au livreur en charge de nous le restituer. En cas de litige concernant la nature ou la qualité de la marchandise, le destinataire doit :

- inscrire sur les documents de transport des réserves claires, précises et complètes.
- Confirmer ses réserves au transporteur par LRAR dans les 3 jours de la réception.
- Informer immédiatement notre société par LRAR des dommages, avaries ou manquants constatés.
- Prendre toutes mesures conservatoires permettant des constatations contradictoires.

En cas de livraison reconnue défectueuse par la société et sous réserve des dispositions qui précédent, le remplacement en sera assuré, à l'exclusion de tous autres faits ou dommages et intérêts. Le client s'engage à payer à l'échéance la partie non contestée de la facture et à émettre une note de débit pour la partie de l'objet de contestation.

**EXECUTION :**

Notre société est libérée des obligations de livrer par des faits en dehors de notre contrôle tels que grève, arrêt et accidents des machines, difficultés d'approvisionnement, interruption des transporteurs, incendie...

**PAIEMENT :**

Sauf stipulation contraire, nos produits sont payables à 30 jours date de facture. Au cas où les conditions de paiement figurant sur la facture ne seraient pas respectées et à titre de clause pénale prise en application de l'article L441.6 du code de commerce, l'acheteur sera redevable de plein droit d'une pénalité pour retard de paiement par application à l'intégralité des sommes restants dues, d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 7 points de pourcentage.

L'acheteur sera aussi redevable des sommes que le fournisseur aura engagé pour recouvrir sa créance (honoraires, ...)

**RETARD DE PAIEMENT :**

Le retard de paiement systématique entraîne une suspension automatique des livraisons (Attention : dans l'échéance nous tenons compte du délai d'encaissement d'une traite soit 15 jours)

**RESERVE DE PROPRIETE :**

Nous conservons la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif et complet de toutes les sommes dues par l'acheteur, à quelque titre que ce soit. Les marchandises livrées devront être stockées chez l'acheteur dans des conditions permettant d'en assurer une conservation parfaite. En outre, elles devront être assurées par celui-ci contre tous risques de dommages (incendies, dégâts des eaux, ...) et/vol.

**COMPETENCE ET LOI APPLICABLE :**

La loi française est applicable au présent contrat. Les tribunaux de Bastia, auront compétences exclusives.

**LIMITATION DE RESPONSABILITE :**

Notre responsabilité quant à un dommage qui découlerait des marchandises livrées, sera limitée, aux prix des marchandises facturées.